

Négociation annuelle obligatoire NAO – CEE RA 2022- site de LYON



Comme certains le savent déjà, FO seul syndicat élu encore actif lors de la NAO pour 2022-2023 n'a pas signé la proposition de la direction générale d'OMNES Education.

De fait, la direction du campus de Lyon qui représente notre employeur dispose d'une enveloppe donnée par la direction du Groupe, et n'a pas la possibilité de négocier l'augmentation de cette enveloppe.

En effet, les 3,2 % d'augmentation sur la masse salariale composés de 58 % en augmentation collective et 42 % en individuelles n'est pas à l'image des efforts du personnels, de la croissance des effectifs étudiants ainsi que des frais de scolarités.

L'augmentation collective proposée pour cette année était de 1,86 % avec une possibilité de ventilation en prime Macron.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

**Communiqué
syndical**

Vous imaginez bien que FO CEE RA ne peut pas accepter cette « offre ».

Comme l'année dernière (0,7 % d'augmentation avec une inflation de 2,8 % en 2021, et 0,36% d'augmentation collective en 2020) ces 1,86 % ne couvrent en rien l'augmentation du coût de la vie.

Pour information, en deux ans les salariés de CEE RA ont donc perdu entre 10 et 15 % de pouvoir d'achat face à un résultat net en forte augmentation d'une année à l'autre, sachant que le résultat net du groupe était déjà très élevé.

Je ne peux vous communiquer les données considérées comme confidentielles mais vous vous doutez de la véracité mes dires.

Seules possibles avancées pour les salariés :

- la proposition d'un jour de télétravail par semaine (avec 2,55 euros par jour de frais professionnels pris en charge par l'employeur)
- une augmentation incluant enfin les professeurs en CDI.

C'est une nouvelle déception sur une base qui échappe à la direction du campus de Lyon qui représente notre employeur. FO a donc décliné cette proposition qui sera une décision unilatérale de la direction d'OMNES Education, qui semble plus se soucier de ses hyper profits (dignes d'entreprises telles que Total Energies), que des efforts collectifs de ses salariés.

Toutefois, ce n'est pas du pétrole dont Omnes Education tire sa valeur ajoutée, mais bien des efforts des administratifs et des intervenants, efforts toujours plus importants pour toujours plus de rentabilité.

D'un point de vue pratique, c'est donc la direction qui appliquera ses critères d'augmentation (qui devraient avoir lieu sur votre fiche de paie de novembre avec effet rétroactif pour octobre).

Concernant FO, nous mettons en place des permanences syndicales afin d'informer les salariés sur leurs droits.

Votre délégué syndical FO
Olivier GENEVIEVE